

Acte publié le
15 JUL. 2025

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 25 Monia FAYOLLE, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOU, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Michel LAGIER, Jean-Claude JAUNEAU, Anne-Virginie POUSSE, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Nadine MAZZA, Christel DECATOIRE, Virginie BLAISON, Fanny LEBAYLE, Emeric MOREL, Renée TORRES, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Hugues JEANTET, Marc ZIOLKOWSKI, Clément PERRIER, Gérard BOURGEAT

Absents excusés : Laurent FOUGEROUX, Olivier BAREILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ

Pouvoirs : 3 Laurent FOUGEROUX à Anne-Virginie POUSSE
Olivier BAREILLE à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation et de son affichage : 2 juillet 2025

Délibération n° 7

Délibération n° 046/2025 – Convention d'adhésion à l'association M TON MARCHÉ

Un marché forain se tient actuellement le mardi matin sur le parking de l'école élémentaire de Grézieu-la-Varenne.

Son transfert sur l'esplanade de la mairie, à compter du 1^{er} septembre 2025, est rendu nécessaire par les travaux de démolition à venir de l'ancienne école maternelle, qui a fait l'objet d'un incendie en janvier dernier.

Ce nouvel emplacement, qui bénéficie d'une meilleure visibilité depuis l'axe principal traversant le centre-ville, est plus vaste et va permettre d'accueillir de nouveaux forains sur des activités complémentaires à celles déjà proposées.

Afin de l'aider à développer et dynamiser son marché hebdomadaire, la commune envisage d'adhérer à M TON MARCHÉ, association à but non lucratif créée en 2004 à l'initiative de ressortissants de la CCI Lyon Métropole, la CCI du Beaujolais, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône et la Chambre d'Agriculture du Rhône.

L'objectif premier de l'association est le développement et la promotion des marchés au niveau régional. Elle met en relation les professionnels des marchés et les collectivités locales afin de garantir une offre diversifiée et en lien avec les attentes des consommateurs, et propose des prestations de services telles que conseils, moyens et actions à caractère événementiel.

L'adhésion à l'association M TON MARCHÉ s'effectue moyennant le versement d'une cotisation annuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT le projet de convention d'adhésion à l'association M TON MARCHÉ,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de se faire accompagner pour le développement et la dynamisation de son marché forain,

OÙ l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'adhésion à l'association M TON MARCHÉ, telle qu'annexée à la présente délibération.

DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire afin de la signer, ainsi que tous documents afférents.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne





Convention d'adhésion

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'association M TON MARCHE, association régie par la loi de 1901, immatriculée sous le numéro SIRET 452 614 886 00029,
Dont le siège est situé à la CCI de REGION AUVERGNE RHONE ALPES 32 quai Perrache - CS 10015 69286 LYON CEDEX 02,
Dûment représentée par son représentant légal domicilié audit siège,

Ci-après dénommé : « l'Association »

ET

NOM DE L 'ADHERENT : GREZIEU-LA-VARENNE

Personne habilitée à représenter l'Adhérent :

.....

Adresse postale :

.....

.....

.....

.....

.....

Téléphone :.....

Mail de contact :.....

Ci-après dénommé : « l'Adhérent »

Article 1 - Objet de la convention

L'association M TON MARCHE qui regroupe à travers ses trois collèges, les collectivités, les chambres consulaires et les acteurs professionnels, est un lieu d'échange et de professionnalisation des marchés.

Les projets développés par l'association tendent à améliorer le fonctionnement et l'innovation des pratiques sur les marchés en proposant des prestations de services telles que conseils, moyens et action à caractère événementiel.

Elle propose ainsi aux collectivités locales ayant la volonté d'améliorer la gestion de leurs marchés ou de leurs commerces non sédentaires d'adhérer à l'association et de rejoindre ainsi son réseau afin de développer ensemble leurs marchés et de faire progresser leur offre et l'attractivité.

Article 2 - Règles d'adhésion

L'adhésion obéira aux règles établies par les membres de l'association, formalisées dans ses statuts et son règlement intérieur.

Ces documents sont remis à l'adhérent lors de son adhésion, ce que l'adhérent reconnaît expressément.

Le suivi téléphonique et par email est illimité dans le cadre d'une adhésion.

Accusé de réception en préfecture

069-216900944-20250708_080725_0462025-DE

Reçu le 15/07/2025

Pour les déplacements pour des rendez-vous physiques, des frais supplémentaires pourront être facturés à l'adhérent, selon un accord préalable entre l'adhérent et l'association.

Ce partenariat est une base et pourra évoluer au cours des années, en fonction des projets développés par l'association.

Article 3 - montant & modalités de versement de la cotisation

Les montants des cotisations de l'association sont fixés dans son règlement intérieur.

À la date de la signature des présentes, le montant de la cotisation annuelle à verser par l'adhérent s'élève à 1101,24€.

Cette cotisation sera versée par l'adhérent à l'association, la première année dans les 2 mois suivant l'adhésion et au plus tard avant le 31 décembre de l'année en cours, puis chaque année avant le 15 avril par virement bancaire ou par chèque.

Toute nouvelle adhésion effective à partir du mois de juillet, pourra être souscrite à demi-tarif la première année, dans la limite de la cotisation minimum, soit 550,62€ pour l'adhérent

L'adhérent est informé que le mode de calcul ainsi que le montant de la cotisation annuelle est susceptible d'évoluer chaque année, par modification du règlement intérieur de l'association et/ou par changement des paramètres de l'adhérent, notamment son nombre de tenues de marché par semaine et son nombre d'habitants.

Article 4 - engagements

L'adhésion à l'association M TON MARCHÉ établit une relation de partenariat qui oblige chacune des deux parties au respect d'un certain nombre d'engagements susceptibles d'évoluer en fonction des projets développés par l'association et des revendications de l'adhérent.

Engagements de l'adhérent

A l'adhésion ou au renouvellement

- Mettre à jour les informations concernant le(s) marché(s) de l'adhérent. Ces données sont essentielles pour donner un renseignement juste et récent aux professionnels des marchés et aux citoyens, internautes et consommateurs sur les marchés (via le site www.mtonmarche.com).
- Publier un article sur tous les supports de communication (site internet, bulletin municipal, ...) de l'adhérent présentant les actions de M ton Marché (fourni par l'association)
- Insérer un lien vers Mtonmarché.com et la page Facebook sur le site internet et les réseaux sociaux de l'adhérent

Tout au long du partenariat

- Transmettre des articles et/ou photos sur les actualités et opérations de votre(vos) marché(s) avec l'équipe de M ton Marché

Ce partenariat est une base et pourra évoluer au cours des années, en fonction des projets développés par l'association.

Dans le cadre de son adhésion, l'adhérent s'engage en outre au respect des conditions générales de vente de l'association m ton marche dont il reconnaît expressément en avoir pris connaissance et les accepter.

Lesdites conditions générales de vente font ainsi partie intégrante de la présente convention d'adhésion.

Elles sont consultables à tout moment sur le site internet de l'association <https://www.mtonmarche.com/page/4-CGV>

Engagements de l'association (1/2)



Collectivité, pro	Adhérent		Non- adhérent
	Inclus		Réserve adhérent
Pro	Site internet mtonmarché et Facebook (fiche marché détaillée, relais d'infos et zooms sur les professionnels)		Inclus
	Rédaction Clé en Main des portraits des professionnels et diffusion sur mtonmarché.com		Inclus
	Mise en place d'une carte de fidélité		Sur devis
	Accompagnement des professionnels à la rédaction des dossiers de candidature pour certains concours (si l'organisateur est adhérent ou partenaire financier)		Sur devis

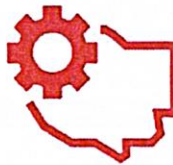
Collectivité, pro	Inclus	Réserve adhérent
	Boîte à outils « Animer mon marché » (concepts d'animations pour toute l'année avec fiches pratiques et visuels)	Inclus
	Pack Animation Simple sur 12 animations dans l'année (fiches pratiques et outils pour mettre en place l'animation)	Inclus
	Pack Animation Complet sur 12 animations dans l'année (pack simple + visuels de l'animation imprimés + petit matériel (ex: bonnets de Père Noël))	300€
	Option - Mascotte Léonard le Renard	350€
	Option - Animateur jour J	400€
Animation Clé en Main (gestion de A à Z d'animations thématiques en amont et le jour J)		490€
Sur devis		Sur devis

Collectivité	Inclus	Réserve adhérent
	Charte Mon marché écoresponsable garantissant la qualité du marché (traçabilité, démarches environnementales...)	Inclus
	Fiche pratique pour mettre en place un Marché Propre	Inclus
	Operation terrain Marché Propre (sensibilisation des professionnels à une meilleure gestion des déchets)	Sur devis
Pro	Boîte à outils Eden Marché, tri et valorisation des déchets	500€
	Eden Marché Clé en Main, tri et valorisation des déchets (gestion de A à Z par M ton Marché)	1 400€
	Valorisation des professionnels engagés dans la réduction des déchets	Sur devis
	Valorisation des circuits courts et de proximité avec la démarche Ici C Local	Inclus
Coll	Sur devis	Sur devis

Engagements de l'association (2/2)



PROFESSIONNALISER



PRÉPARER VOTRE PROJET MARCHÉ



FAVORISER L'INNOVATION

Pro	Relais des annonces pour reprise d'activité dans la newsletter « La Vie de Nos Marchés » à destination des professionnels des marchés		Adhérent	Non-adhérent
			Inclus	Inclus
Collectivité	Fiches pratiques sur des points réglementaires précis (Loi PINEL, principales réglementations, etc.)		Inclus	Réservé adhérent
	Modèle de règlement de marché à personnaliser Accompagnement à la refonte du règlement		Inclus	Sur devis
	Manuel des Marchés (guide des bonnes pratiques des marchés et des halles)		69,90 € / frais de port inclus	
	Journée d'information sur les marchés à destination des placiers, techniciens et élus en charge des marchés – en part. avec la Fédération Nationale des Marchés de France et la CCI de région		170 € / pers. repas inclus	
Ch. Agr.	Mise en place d'une solution de gestion informatique des marchés		Sur devis	
	Stage « Vendre sur les marchés : augmenter ses ventes » à destination des producteurs – en part. avec les chambres d'agriculture		500 €	1 500 €
	Publication d'annonces de recherche de professionnels sur notre site internet et relais par e-mailing et dans la newsletter « La Vie de Nos Marchés » à destination des professionnels des marchés Pack 1 : 1 annonce pendant 3 mois maximum – 250 € / Pack 2 : 3 annonces pendant 3 mois maximum – 380 € / Pack 3 : 5 annonces pendant 3 mois maximum – 500 €		Inclus	A partir de 250 €
Collectivité	Fiche pratique Facteurs clés de succès d'un marché		Sur devis	Réservé adhérent
	Conseils à la création, l'aménagement, le déplacement et la dynamisation de marché (méthodologie, législation et erreurs à éviter)		Inclus	Sur devis
	Diagnostic, préconisations et accompagnement Clé en Main – en partenariat avec le réseau des CCI territoriales de la région (gestion de A à Z par M ton Marché)		Sur devis	
Collectivité	Newsletter « M ton Adhésion » à destination des collectivités adhérentes, des partenaires financiers		Inclus	Réservé adhérent
	Rencontres sur des sujets opérationnels précis		Inclus	70 €

Le suivi téléphonique et par email est illimité dans le cadre d'une adhésion.

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20250708-080725_0462025-DE
factures à l'adhérent, selon un accord préalable entre l'adhérent et l'association.
Reçu le 15/07/2025

Ce partenariat est une base et pourra évoluer au cours des années, en fonction des projets développés par l'association.

Article 5 - durée - résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de (1) un an soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties avec un préavis de deux mois minimum avant son terme, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà du terme et sans dénonciation, la présente adhésion sera automatiquement renouvelée, par application du principe de reconduction tacite, à la date anniversaire de la convention.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'un ou de plusieurs des engagements prévus dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre des cocontractants à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée de réception de mise en demeure restée infructueuse.

Toutefois, l'adhérent devra au préalable informer l'association des carences constatées par tous moyens à sa convenance.

Il est convenu que la cotisation annuelle versée en cas de rupture anticipée reste acquise à l'association.

Article 6 - confidentialité

L'Association et l'Adhérent s'engagent réciproquement à ne divulguer, sous quelque forme que ce soit, aucune information ou tout document dont il aurait pu avoir connaissance dans le cadre de cette adhésion, sans l'accord de l'autre partie.

Article 7 - contentieux

Tout différend lié à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera soumis à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon.

Fait à

Le

En deux exemplaires

Pour M TON MARCHE
Son Président
M. Dominique RECCHIA

Pour l'adhérent
Son Maire
M. Bernard ROMIER

Une équipe experte

M ton Marché, une équipe dynamique pour vous accompagner dans tous vos projets marchés !



Jean-Félix BARRE
Directeur
04 72 40 58 99
jean-felix@les-marches.com



Loïse CHOUVELLON
Chargée de projets événementiels
04 72 11 33 45
loise@les-marches.com



Justine MOREL
Chargée de communication
04 72 40 59 76
justine@les-marches.com

Chez M ton Marché, nos élus se tiennent aussi à votre disposition pour toutes vos questions !



Dominique RECCHIA
Président M ton Marché
presidence@les-marches.com



M ton Marché
À la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
32 quai Perrache - CS10015
69286 Lyon Cedex 02